

nir à la normale, afin que je n'aie pas à voter en comité avec le gouvernement. J'aimerais exprimer nos remerciements au président du Conseil privé pour la façon dont il s'est acquitté d'une tâche très difficile. Je me rends compte des difficultés qu'il éprouve, en particulier avec les députés qui se trouvent là-bas, à ma gauche. Nous avons tenté de fournir autant de collaboration que possible. Nous sommes maintenant disposés, si l'honorable ministre veut bien annoncer les travaux prévus pour lundi, à lui donner congé. Nous nous réjouissons qu'il ait ce matin échappé à de graves blessures, et nous lui demandons de conduire prudemment en s'en retournant chez lui.

M. Knowles: Avant que le ministre annonce les travaux prévus pour lundi, nous désirons nous associer aux sentiments qui ont été exprimés. Le ministre s'est montré bon en agissant ainsi envers la Chambre aujourd'hui, vu les difficultés qui accompagnaient son travail. Nous sommes heureux que l'incident de ce matin n'ait pas été plus grave. Nous le laisserions volontiers aller se reposer, et nous sommes heureux, d'autre part, que la Chambre ait réussi à expédier cette très importante partie de ses travaux.

M. Thompson: J'aimerais à mon tour exprimer ma satisfaction de la façon dont le travail si important que nous venons de terminer a été accompli. Cette rare manifestation de bonne volonté devrait sûrement nous réjouir tous. Hier soir, je passais à côté de la nouvelle voiture du leader de la Chambre qui était stationnée à l'extérieur, et j'apprends qu'elle porte aujourd'hui les marques d'un fâcheux accident. Nous lui offrons toute notre sympathie et espérons que l'accident n'aurait rien de trop grave. Nous le remercions aussi pour le progrès accompli. J'espère que l'avenir montrera que nous avons accompli l'une des œuvres les plus importantes que la Chambre ait réalisée depuis longtemps.

[Français]

M. Beaulé: Monsieur le président, il n'arrive pas tellement souvent, lors de l'adoption d'un bill ou d'une résolution, que cela se termine sur une note aussi joyeuse.

Nous aussi, nous sommes très heureux que ce débat soit terminé et nous espérons que dès la semaine prochaine nous passerons à l'action.

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je désire remercier les honorables députés pour leurs obligeantes remarques. Les travaux de la Chambre pour lundi comprendront la deuxième lecture de la loi sur les banques et

[L'hon. M. Churchill.]

de la loi concernant les banques d'épargne de la province de Québec; le bill prolongeant la loi sur les banques, puis les résolutions budgétaires.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre va maintenant étudier les mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

LES SPORTS

DÉSIGNATION DU JEU DE CROSSE COMME SPORT NATIONAL DU CANADA

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond) propose la 2^e lecture du bill n° C-3, loi concernant le sport national du Canada (Crosse).

—Monsieur l'Orateur, la note explicative du bill, notamment la partie qui se lit

«Ce bill a pour objet de rectifier ce qui a sans doute été une omission de la part des Pères de la Confédération...»

...peut porter à croire que l'intention qui se cache derrière le projet de loi n'est pas sérieuse. Beaucoup se sont probablement ralliés à cette idée au moment où j'ai présenté un bill semblable en octobre dernier, car les pages sportives des journaux disaient qu'il se pourrait que les Indiens scalpent, à leur sortie de la Chambre, les députés qui n'appuieraient pas le bill. En dépit de remarques de ce genre, j'assure aux honorables députés que ce projet de loi s'inspire d'une intention sérieuse.

À notre époque, où il est question de drapeaux nationaux, d'hymnes nationaux et d'autres symboles nationaux, il convient de régler immédiatement cette question particulière. Il y a quelques mois, personne ne croyait qu'un tel bill eût été nécessaire. Je suis certain qu'ils auraient présumé que la crosse était notre jeu national. Plusieurs publications y font allusion. J'ai lu un livre intitulé: *Great Days in Canadian Sport*, écrit par Henry Roxborough, en 1957—et j'espère que vous remarquerez le nom de l'auteur. Voici une phrase tirée de la page 24:

Le jeu s'est répandu si rapidement qu'en 1867 une des premières lois que le Parlement de la Confédération a adoptées avait pour objet de confirmer que la crosse était le jeu national du Canada...

Il existe dans la Bibliothèque du Parlement un volume intitulé: *Lacrosse and how to play it*, par W. K. McNaught, et l'on y dit que la crosse est le jeu national du Canada. J'ai fait des recherches dans la Bibliothèque du Parlement, et dans une publication intitulée: *The Canadian Magazine*, de 1902, j'ai découvert ce qui suit:

...le jour où les diverses provinces du Canada ont été unies en un grand Dominion—soit le 1^{er} juillet 1867—le jeu de la crosse a été établi comme le jeu national du nouveau Dominion.